



- **Le conseil d'administration de Colas est informé de l'intention de Bouygues de déposer une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Colas et a accueilli favorablement cette intention**
- **Évolution de la gouvernance de Colas**

Offre publique de retrait sur les actions Colas

Le Conseil d'Administration de Colas (la « **Société** ») a pris acte de l'intention formulée par Bouygues de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la Société qu'elle ne détient pas au prix de 175 euros par action (ensemble l' « **Offre** »). Lors de sa réunion, le Conseil d'Administration de la Société a accueilli favorablement cette intention.

Conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration a constitué, en son sein, un Comité *ad hoc* composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité *ad hoc* est composé de Madame Colette Lewiner (administratrice indépendante et présidente), Madame Catherine Ronge (administratrice indépendante) et Monsieur Didier Casas.

Le cabinet Ledouble, représenté par Monsieur Olivier Cretté et Madame Stéphanie Guillaumin, a été désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité *ad hoc*, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre, sur le fondement des dispositions des articles 261-1 I-1°, 261-1 I-4° et 261-1 II du Règlement général de l'AMF.

Conformément à la réglementation boursière en vigueur, le cabinet Ledouble remettra son rapport définitif sur les conditions de l'Offre, en sa qualité d'expert indépendant, à l'expiration d'un délai minimum de quinze jours de bourse à compter du dépôt de l'Offre.

Le Conseil d'Administration de la Société se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'Offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant et de la recommandation du Comité *ad hoc*. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note d'information en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société.

À la demande de Colas, la cotation des actions Colas sera suspendue ce jour et reprendra le 19 septembre 2023.

Évolution de la gouvernance

Par ailleurs, dans le prolongement de cette opération de retrait de Colas de la cote, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, a décidé d'instituer une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, afin de permettre à celui-ci de se concentrer sur la direction opérationnelle de la Société.

Frédéric Gardès a informé le Conseil d'Administration que les conséquences à son égard du projet de retirer Colas de la cote, d'une part, et de la modification des modalités d'exercice de la direction générale de la Société, d'autre part, ne correspondaient pas à ses attentes personnelles. Dans ces conditions, il a présenté sa démission de ses fonctions de Président-Directeur général et de son mandat d'Administrateur, ce dont le Conseil d'Administration a pris acte.

Le Conseil d'Administration remercie Frédéric Gardès pour le très important travail de transformation qu'il a conduit au sein du groupe Colas ; il salue son parcours au sein du Groupe et son action à la tête de la Société depuis sa nomination à la direction générale en 2019.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, a procédé aux nominations suivantes, avec effet immédiat :

- Pascal Grangé en qualité de Président non exécutif du Conseil d'Administration ;
- Pierre Vanstoflegatte en qualité de Directeur général.

A la suite de la nomination de Pascal Grangé en qualité de Président non exécutif du Conseil d'Administration, Marie-Luce Godinot devient représentante permanente de Bouygues au Conseil d'Administration et présidente du Comité d'audit de la Société.

S'exprimant sur le projet de retrait de la cote de Colas et sur la nouvelle gouvernance, Olivier Roussat, Directeur général du groupe Bouygues, a déclaré : *« Colas est une société reconnue mondialement comme une référence dans ses métiers et elle le demeurera. Le projet de retirer Colas de la cote manifeste notre intention de simplifier les modes de fonctionnement et de reporting. La dissociation des fonctions de Président et de Directeur général est par ailleurs une opportunité pour mettre en place un Directeur général et un Président non exécutif très complémentaires : Pierre Vanstoflegatte est un opérationnel de haut niveau et un expert reconnu des métiers d'agence. Il concentrera son action sur l'efficacité opérationnelle de Colas et son développement. Pascal Grangé mettra au service de Colas sa parfaite connaissance du groupe Bouygues et de ses métiers. »*

Commentant le départ de Frédéric Gardès lors du conseil d'administration, Olivier Roussat a déclaré : *« Je tiens à remercier Frédéric Gardès pour le travail de transformation de l'entreprise qu'il a accompli. Avec l'équipe de direction, il a su fédérer l'ensemble de ses collaborateurs pour franchir de nouvelles étapes, notamment en matière d'internationalisation et de RSE. Il peut être fier de ce qu'il a accompli ces 12 dernières années chez Colas et plus largement au cours de sa carrière au sein du groupe Bouygues depuis 1994. »*

A propos de l'arrivée de Pierre Vanstoflegatte, il a ajouté : *« Je souhaite la bienvenue à Pierre Vanstoflegatte chez Colas. Pierre est un professionnel accompli que nous connaissons bien chez Bouygues, au parcours riche et avec des valeurs humaines fortes. Il a tous les atouts en main pour réussir. Mes meilleurs vœux de succès l'accompagnent donc dans sa nouvelle mission. »*

Biographies

Pierre Vanstoflegatte, 55 ans, diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, a occupé les fonctions de Directeur général délégué puis de Président de Bouygues Energies et Services de 2019 jusqu'à son intégration au sein d'Equans début 2023.

Pierre Vanstoflegatte a à son actif d'avoir amélioré significativement les performances de Bouygues Energies et Services ces dernières années grâce à sa grande expérience des métiers d'agence, acquise tant en France qu'à l'international chez Spie et Schindler. En 2022, il a mené de façon exemplaire le projet de détachement de Bouygues Energies et Services et son intégration au sein d'Equans, entreprise acquise par Bouygues en octobre 2022. En tant que Directeur général de Colas, il aura pour mission de poursuivre le développement de la société et d'améliorer la transversalité avec les autres métiers du groupe Bouygues, en particulier Bouygues Construction et Equans.

Pascal Grangé, a intégré le groupe Bouygues en 1986. Après une expérience riche dans le groupe Bouygues qui l'a conduit à être notamment directeur financier du groupe SCREG, il a été directeur général délégué de Bouygues construction de 2007 à 2019. En octobre 2019, il est nommé directeur général adjoint et directeur financier du groupe Bouygues. Depuis février 2021, il est directeur général délégué de Bouygues et en conserve la direction financière. Il siège au Conseil d'Administration de Colas en qualité d'Administrateur depuis le 18 février 2020.

Marie-Luce Godinot, diplômée de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, a rejoint Bouygues Construction en 2001. Après plusieurs années au sein de Bouygues Construction, elle est nommée en septembre 2022 Directrice générale adjointe du groupe Bouygues en charge de l'Innovation, du Développement Durable et des Systèmes d'Information.

Avertissement

Cette information a été qualifiée par Colas SA, avant sa diffusion, d'information privilégiée au sens de la réglementation en vigueur (article 7.1 du règlement UE596/2014). Responsable de la notification : Emmanuel Rollin, le Directeur Juridique, Conformité et Risques

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Conformément au droit français, l'offre ne pourra être réalisée que conformément à la documentation d'offre qui devra contenir les termes et conditions complets de l'offre. La documentation d'offre devra être soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers et l'offre ne pourra être ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers. Toute décision relative à l'offre devra se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.



WE OPEN THE WAY

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation pourraient faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adressera pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et ne sera pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Société décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.



Colas (www.colas.com)

Colas, filiale du groupe Bouygues, a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 900 unités d'exploitation de travaux et 3 000 unités de production de matériaux, Colas rassemble 58 000 collaborateurs engagés dans leur territoire pour relier les hommes et faciliter les échanges dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'ambition de Colas est d'être le leader mondial des solutions de mobilité innovantes et responsables.

En 2022, Colas a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 15,5 milliards d'euros, dont 60% à l'international.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :



Delphine LOMBARD Tél. : 01 47 61 76 17
delphine.lombard@colas.com



Fabienne BOULOC Tél. : 06 67 06 90 21
fabienne.bouloc@colas.com



Jean-Paul JORRO Tél. : 01 47 61 74 23



Hélène NIYONZIMA Tél. : 01 47 61 75 20
contact-investors@colas.fr